Dossier de presse

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FORUM Mobilité durable

Artisans, en route pour demain

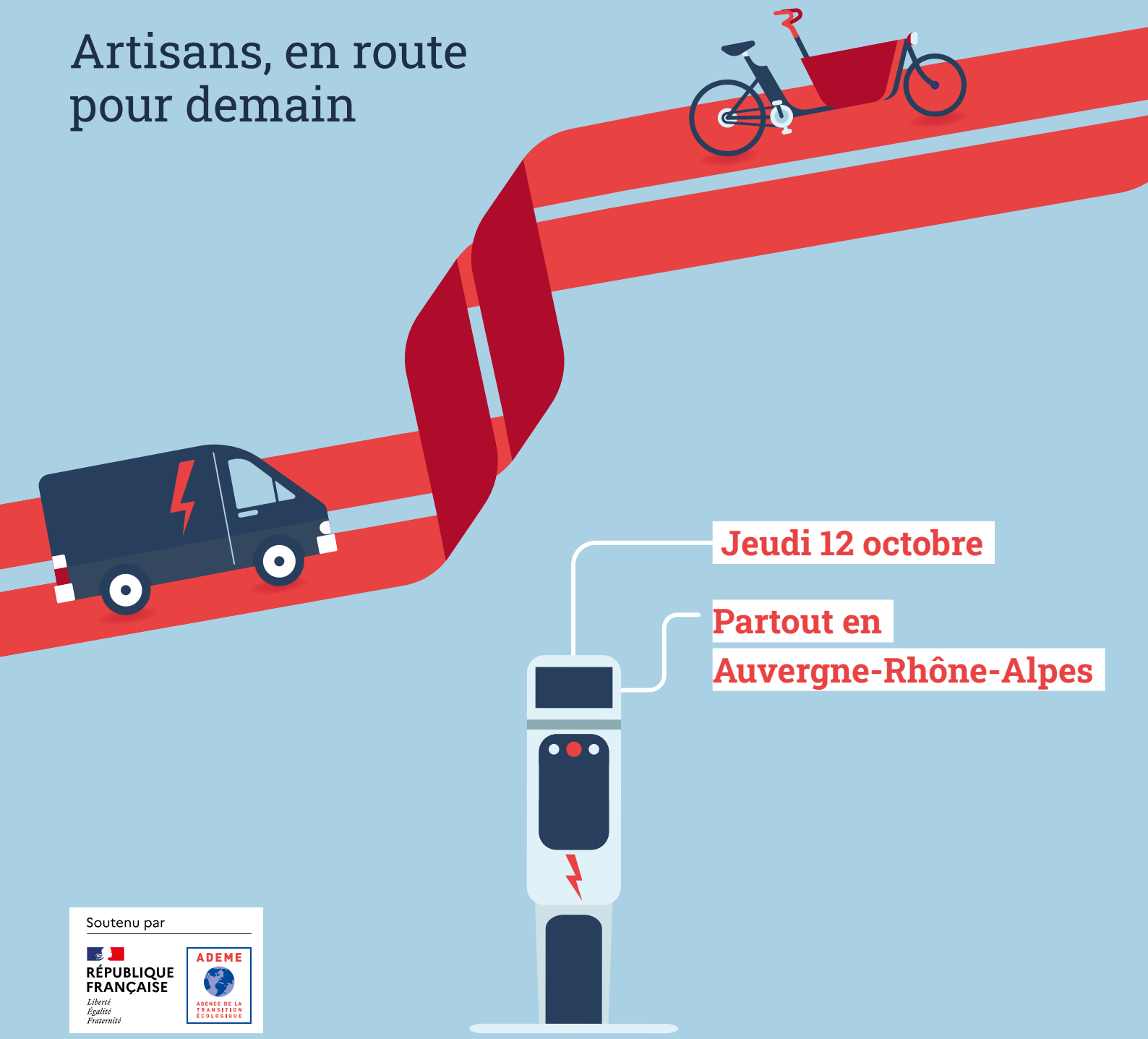

Jeudi 12 octobre

Partout en Auvergne-Rhône-Alpes

Soutenu par

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CONTACTS PRESSE

Vanessa MANISSIER
04 72 43 43 26 - 07 78 89 69 98
vanessa.manissier@cma-auvergnerhonealpes.fr

Audrey STIMAMIGLIO
04 72 44 15 62 - 06 73 41 76 02
audrey.stimamiglio@cma-auvergnerhonealpes.fr

SOMMAIRE

FORUM DE LA MOBILITÉ DURABLE,
EN ROUTE POUR DEMAIN — Page 4

LES 4 SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT
PROPOSÉES PAR LA CMA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES — Page 5

DES DÉPLACEMENTS REPENSÉS
POUR UNE MOBILITÉ ÉCO-RESPONSABLE — Page 7

TÉMOIGNAGES D'ARTISANS : ILS ONT OPTÉ
POUR LE PARI GAGNANT — Page 8

A PROPOS DE
- LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
- L'ADEME
- LA POSTE, MOBILIAN ET LA BOITE À VÉLOS — Page 9

FORUM DE LA MOBILITÉ DURABLE, ARTISANS EN ROUTE POUR DEMAIN

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes se mobilise sur le sujet de la mobilité durable et donne rendez-vous aux artisans le 12 octobre prochain, dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour les Forums de la mobilité durable.

Au programme : tests des Véhicules Utilitaires Légers (VUL) à faibles émissions et découvertes de bien d'autres solutions de mobilité durable. Cet événement est soutenu par l'ADEME et réalisé en partenariat avec La Poste, Mobilians et Les boîtes à Vélos ainsi que d'autres partenaires.

Artisans, un Forum près de chez vous

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes invite tous les artisans de la région à participer à l'un des Forums de la mobilité durable qui se déroulent à Bourg-en-Bresse, Moulins, Aurillac, Romans-sur-Isère, Crolles, Roanne, Yssingeaux, Cournon d'Auvergne, Vaugneray, Chambéry et Epagny Metz-Tessy.

Ce Forum de la mobilité durable est une opportunité pour tous les artisans de faire évoluer la mobilité de leur entreprise grâce à des démonstrations, des essais de véhicules utilitaires légers à faibles émissions, des découvertes de solutions de mobilité durable, des ateliers et des conférences sur des thèmes liés à la mobilité durable tels que les Zones à Faibles Emissions (ZFE), l'hydrogène, les bornes de rechargement… Ce sera l'occasion également de recueillir des témoignages d'artisans ayant changé leur pratique et de bénéficier de conseils personnalisés des conseillers experts en environnement de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes et de nos partenaires. Bien d'autres surprises sont à découvrir sur place !

Au programme :

- **Essais**
  de véhicules utilitaires
  à motorisation alternative,
  vélos cargos et bornes de recharge
- **Ateliers**
  sur les véhicules électriques ou GNV
  et les ZFE
- **Initiation**
  à l'écoconduite et au vélo électrique
- **Diagnostic flash**
  de la mobilité des entreprises
- **Conférences**
  témoignages et partages
  d'expériences
- **Émission spéciale**
  « Échanges et regards »
  de Radio Méga

Retrouvez le programme des 11 Forums de la mobilité
sur cma-auvergnerhonealpes.fr

LES 4 SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉES PAR LA CMA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Urgence écologique et contraintes réglementaires liées aux déplacements obligent à revoir nos modes de fonctionnement. Les entreprises artisanales ont conscience que leur efficacité et leur agilité passent également désormais par leur capacité à repenser leur mobilité.

En effet, les TPE et PME sont désormais de plus en plus concernées par les Zones à Faible Émission (ZFE), dispositif reconnu efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier et déjà adopté par les grandes agglomérations d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi pour circuler dans une ZFE, la vignette Crit'Air doit être apposée sur le pare-brise. Elle permet de distinguer les véhicules en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques.

« *Les entreprises n'ont désormais plus d'autre choix que de respecter la réglementation, de repenser leurs déplacements. Elles ont tout à y gagner, à commencer par réduire leurs dépenses* », souligne Vincent GAUD, Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes.

1. Optimiser ses déplacements avec un diagnostic mobilité

Aller sur un chantier, livrer du matériel, se rendre au bureau ou à l'atelier, trouver une place de parking, aller faire le plein, s'acquitter de son stationnement, patienter dans les embouteillages, retourner chez son fournisseur récupérer la pièce manquante… Les déplacements, que ce soit des salariés ou du chef d'entreprise, prennent une part de plus en plus importante dans l'activité.

La mise en place d'un projet de management de la mobilité permet d'identifier et de mettre en œuvre des actions concrètes aux résultats immédiats. La première étape est avant tout de savoir où en est l'entreprise sur le sujet. À partir de ce diagnostic, un plan d'actions est à construire avec les salariés de l'entreprise. Enfin, l'évaluation permet de mesurer les avancées, de se prendre au jeu et d'aller plus loin.

2. Faire des économies avec l'éco-conduite

Pour une entreprise, le passage à l'éco-conduite possède de nombreux avantages, à la fois financiers, écologiques et de réputation.

Pour optimiser l'autonomie d'un véhicule électrique, l'éco-conduite est indispensable. Facile à mettre en place, un projet d'éco-conduite donne des résultats concrets et rapides. La marche à suivre consiste à réaliser un état des lieux, se former et pratiquer, évaluer la progression et mobiliser les salariés.

Passer les vitesses supérieures sans pousser le régime, adopter une conduite souple sans freinage brusque et anticiper les ralentissement, vérifier régulièrement la pression des pneus, couper le moteur dès qu'un arrêt dépasse 30 secondes, éviter la surcharge du véhicule, éviter les trajets courts et réduire sa vitesse… sont autant de bonnes pratiques pour participer à l'éco-conduite.

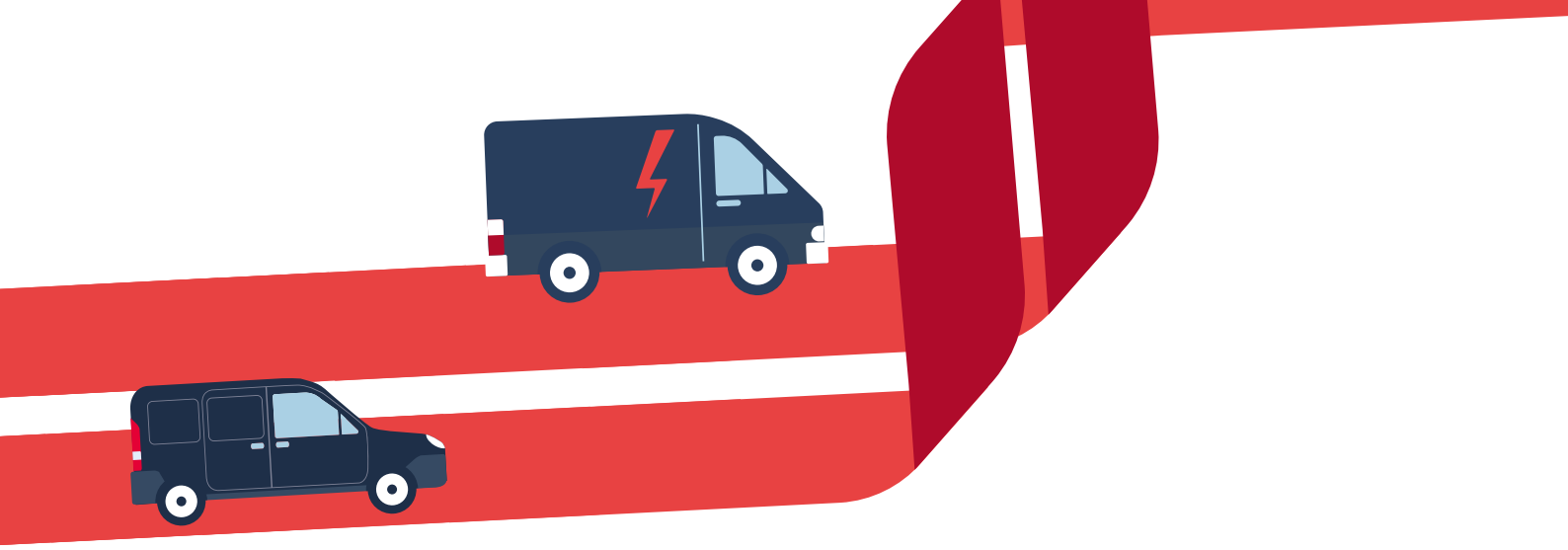

3. Opter pour une autre motorisation

Aujourd'hui, les carburants sans plomb et diesel sont au même prix et ne cessent d'augmenter, pénalisant les marges de l'entreprise. Dans le même temps, les technologies autour de la motorisation électrique et gaz naturel évoluent sans cesse et le déploiement de l'hydrogène est en cours. C'est peut-être le moment idéal pour changer de véhicule.

De nombreux artisans ont déjà opté avec succès pour ces nouvelles motorisations alternatives. Le secret : bien identifier ses besoins en termes de déplacements, utiliser le véhicule de manière optimale et s'organiser. À la clé, des économies importantes, du silence au quotidien, une contribution à un air plus sain et une pratique à valoriser auprès de la clientèle.

Un certain nombre de points sont à déterminer pour se lancer : définir le type de véhicule (hybrides, au Gaz Naturel pour Véhicule, électrique ou à hydrogène) et le financement, estimer le kilométrage annuel et la zone de circulation, ainsi que le temps de charge maximal accepté et identifier les lieux de recharge électrique.

Des aides financières et fiscales existent : bonus national écologique, prime à la conversion, aides supplémentaires des collectivités locales.

4. Passer au vélo-cargo

Longtemps considéré comme marginal, le vélo fait son grand retour dans les villes et les campagnes. Les collectivités développent d'ailleurs toujours plus de voies cyclables, ce qui tend aujourd'hui à le rendre très compétitif dans les trajets du quotidien par rapport à la voiture ou même aux transports en commun. Des artisans l'ont bien compris et ils sont de plus en plus nombreux à l'avoir totalement adopté. En dix ans, différentes variantes de vélos cargos ont été développées au gré de l'évolution et des attentes des artisans qui les utilisent. Plombier, électricien, boulanger, glacier… à chaque activité son vélo cargo.

Économique à l'achat et à l'utilisation, aucun rejet de gaz à effet de serre et de particules, possibilité de se garer facilement, pas de contraventions, bénéfique pour la santé, doté d'un habitacle de protection, renvoyant une image positive, offrant un gain de temps et jusqu'à 100 kg de chargement… Les vélos cargos sont des vélos renforcés capables d'embarquer du poids à bord. Ils sont équipés ou non de moteur électrique.

Idéal en ville, il bénéficie de plusieurs avantages financiers : il est moins couteux qu'un VUL, économe en ressource et faible coût d'entretien.

Les conseillers experts en environnement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes conseillent et accompagnent les artisans dans la mobilité durable. Prenez rendez-vous pour réaliser votre diagnostic mobilité.

Retrouvez toutes les infos sur cma-auvergnerhonealpes.fr

DES DÉPLACEMENTS REPENSÉS POUR UNE MOBILITÉ ÉCO-RESPONSABLE

Une enquête réalisée en 2020 auprès de 33 000 entreprises artisanales du bâtiment en Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec l'ADEME, a été menée pour connaître les besoins et les habitudes des entreprises en matière de mobilité. Les réglementations adoptées en réponse aux enjeux environnementaux, l'isolement des territoires ou les difficultés d'accès de certaines zones urbaines sont autant de facteurs qui impactent de plus en plus la mobilité des entreprises artisanales.

Face à ces contraintes, de nouvelles solutions de mobilité se développent et sont mises en oeuvre par les entreprises artisanales. Avec une meilleure connaissance de la mobilité de ces entreprises, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes agit auprès des artisans pour les informer, les conseiller et les accompagner vers les solutions d'éco-mobilité les plus opportunes.

Les modalités de financement des VUL

Le véhicule utilitaire léger est le véhicule de l'entreprise artisanale. Le financement des VUL se fait à 43% par autofinancement et à 32% par emprunt. Les modalités de financement sont prises en compte dans l'accompagnement des entreprises artisanales vers des motorisations dites « propres », qui sont plus coûteuses et pour lesquelles l'autofinancement et l'emprunt peuvent être un frein.

Le renouvellement du parc des véhicules d'entreprises artisanales

En termes de projection, l'étude montre que les entreprises ont l'intention de renouveler 25 % de leur parc de véhicules, soit environ 23 000 véhicules âgés en moyenne de 10,4 ans. 43 % des entreprises prévoient ce renouvellement dans un délai de moins d'1 an, 44 % d'ici à 2 ans. Cet indicateur permet d'engager des actions ciblées auprès des artisans pour les aider et les accompagner dans l'achat d'un nouveau véhicule adapté à leur mobilité et à une réglementation évolutive.

La connaissance du coût réel de la mobilité

36 % des entreprises ne prennent pas en compte directement le coût de déplacement, quelle que soit la zone géographique d'implantation de l'entreprise. Or, pour l'artisan, la connaissance du coût réel de la mobilité constitue un facteur important de progrès car c'est une étape préalable pour ensuite optimiser et réduire les coûts et, in fine, les consommations.

Le kilométrage moyen annuel

Le kilométrage moyen annuel permet d'identifier la pertinence économique et écologique de la motorisation à choisir. Ce principe est valable pour les moteurs diesel et essence. Il l'est tout autant pour la motorisation électrique. Avec des moyennes de 22 000 km par an, le véhicule électrique est tout à fait pertinent pour répondre à ces deux enjeux.

Le rayon d'intervention, changement de véhicule et éco-conduite

Un rayon d'intervention limité à moins de 50 km et des déplacements quotidiens de 75 à 100 km, sont des paramètres importants pour aider les entreprises dans leur réflexion sur leur mobilité : qualification de leurs déplacements et sorties quotidiennes, incitation à acheter d'autres types de véhicules, électriques notamment. L'enquête révèle que les intentions d'achat de véhicule électrique sont de 24%, dont 35% en grandes villes. Quant à l'éco-conduite et vélo cargo, un travail important d'acculturation sur ces solutions alternatives est engagé.

Le temps de déplacement

Pour 50 % des entreprises, les temps de déplacement (salariés, chef d'entreprise) sont de moins d'1 heure par jour. Dans les zones de forte densité de circulation, des actions sur l'organisation de l'entreprise peuvent être réfléchies avec les artisans : décalage des interventions sur des horaires moins denses, travaux en atelier aux heures de pointes, organisation des chantiers pour intervenir via d'autres modes de déplacement.

TÉMOIGNAGES D'ARTISANS, ILS ONT OPTÉ POUR LE PARI GAGNANT

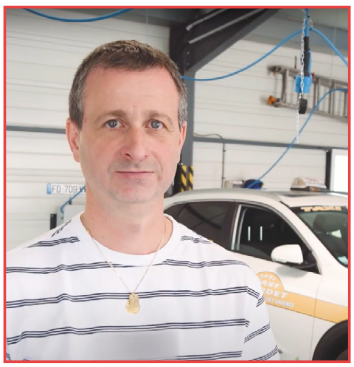

Pour **Christophe BARDET,** de la compagnie Taxi Bardet :

« Le déclic a été l'augmentation du prix du carburant, il fallait trouver une solution et le 100% électrique a été la solution. L'économie a été flagrante, aujourd'hui on a réduit de moitié. »

Pour **Rachid DJAFAR,** de la Miecyclette (boulangerie) :

« Le projet de création de la Miecyclette en 2011 avait des ambitions écologiques et environnementales. Livrer en vélo en triporteur à assistance électrique a été le choix le plus intéressant. Nous avons obtenu un financement participatif via l'Union Régionale des SCOP. Aujourd'hui, nous savons que nous sommes plus rapide et efficace qu'avec un moyen de livraison classique. »

Découvrez tous les témoignages en images sur cma-auvergnerhonealpes.fr

A PROPOS DE
LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

L'Artisanat, c'est une communauté de 227 000 entreprises artisanales, 321 700 salariés et 229 000 apprentis en Auvergne-Rhône-Alpes.
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes agit au coeur des territoires, dans 26 points d'accueil avec ses 300 élus de proximité et l'expertise de ses 680 collaborateurs.
Sa raison d'être ? Faire naître les passions, faire grandir les projets, les entreprises, les compétences et les territoires.

cma-auvergnerhonealpes.fr

L'ADEME

L'ADEME, Agence de la Transition Écologique, est un acteur majeur de la transition vers un monde plus durable. En tant qu'organisme public, elle œuvre pour la mise en place de politiques environnementales et énergétiques novatrices.
Grâce à ses recherches, ses financements et ses conseils, l'ADEME encourage l'adoption de pratiques éco-responsables dans les domaines de l'énergie, des déchets, de la mobilité et bien d'autres, contribuant ainsi à la préservation de notre planète pour les générations futures.

ademe.fr

LA POSTE

Le groupe La Poste est organisé en quatre branches : Services-Courrier-Colis, Grand Public et Numérique, Geopost et La Banque Postale qui constitue avec sa filiale CNP Assurances le 11e bancassureur de la zone euro. Le groupe La Poste exerce 4 missions de service public qui forgent son identité : le service universel postal, l'aménagement et le développement du territoire, l'accessibilité bancaire, le transport et la distribution de la presse. Avec le savoir-faire Log'issimo, La Poste propose des solutions logistiques du dernier kilomètre, performantes et neutres en carbone pour les petites ou grandes entreprises et les collectivités.

laposte.fr

MOBILIANS

Mobilians est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 170 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. Mobilians défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.

mobilians.fr

LA BOÎTE À VÉLOS

L'association Boîtes à Vélo – France poursuit un objectif non-partisan, d'utilité sociale et d'intérêt général, par ses actions visant à l'essor et à la pérennisation de l'entreprenariat à vélo en France. Elle contribue ainsi à généraliser le vélo comme moyen alternatif aux véhicules motorisés pour le transport des biens et des personnes en milieu urbain, péri-urbain et rural.

lesboitesavelo.org

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LA CMA ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES ARTISNALES POUR RELEVER LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

AIN
04 74 47 49 00
contact.ain@cma-auvergnerhonealpes.fr
cma-ain.fr

ALLIER
04 70 46 20 20
contact.allier@cma-auvergnerhonealpes.fr
cma-allier.fr

ARDÈCHE
04 75 07 54 00
contact.ardeche@cma-auvergnerhonealpes.fr
cma-ardeche.fr

CANTAL
04 71 45 65 00
contact.cantal@cma-auvergnerhonealpes.fr
cma-cantal.fr

DRÔME
04 75 48 72 00
contact.drome@cma-auvergnerhonealpes.fr
cma-drome.fr

ISÈRE
04 76 70 82 09
contact.isere@cma-auvergnerhonealpes.fr
cma-isere.fr

LOIRE
04 77 92 38 00
contact.loire@cma-auvergnerhonealpes.fr
cma-loire.fr

HAUTE-LOIRE
04 71 02 34 56
contact.hauteloire@cma-auvergnerhonealpes.fr
cma-hauteloire.fr

PUY-DE-DÔME
04 73 31 52 00
contact.puydedome@cma-auvergnerhonealpes.fr
cma-puydedome.fr

RHÔNE
04 72 43 43 00
contact.rhone@cma-auvergnerhonealpes.fr
cma-lyonrhone.fr

SAVOIE
04 79 69 94 32
contact.savoie@cma-auvergnerhonealpes.fr
cma-savoie.fr

HAUTE-SAVOIE
04 50 23 14 71
contact.hautesavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr
cma-hautesavoie.fr

cma-auvergnerhonealpes.fr